

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0004117.2025.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>DESYOUEST CHANGE</b> Adresse <b>LA DELOIRE 53810 Changé</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b> Adresse <b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique  • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>10 septembre 2025 12:12:25 +02 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>Courbevoie (FR)</b>			Nom et signature <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>23/06/2025</b> au <b>31/03/2027</b>	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	Aliments pour animaux de ferme - Fourrages déshydratés à base de graminés		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Fourrages déshydratés à base de graminés		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Fourrages déshydratés à base de légumineuses		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Fourrages déshydratés à base de légumineuses		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Luzerne déshydratée (balles et granulés)		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Luzerne déshydratée (balles et granulés)		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Maïs déshydraté épi		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Maïs déshydraté épi		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Maïs déshydraté plante entière		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Maïs déshydraté plante entière		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Mélange légumineuses/graminées déshydratées		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Mélange légumineuses/graminées déshydratées		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Miscanthus déshydratée (balles et granulés)		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Miscanthus déshydratée (balles et granulés)		En conversion
	Aliments pour animaux de ferme - Trèfle violet déshydraté (balles et granulés)		Biologique
Aliments pour animaux de ferme - Trèfle violet déshydraté (balles et granulés)		En conversion	
Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail - Semences graminées et légumineuses		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
<b>DESHYOUEST-DOMAGNE 11, RUE LOUIS RAISON 35113 DOMAGNE</b>	<b>Préparation</b>	<b>Préparation</b>	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
<b>Préparation</b>	<b>Prestation d'élaboration d'autres produits alimentaires - Deshydratation fourrage à façon</b>	<b>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</b>	
<b>Stockage</b>	<b>Stockage en silo - Stockage à façon</b>	<b>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</b>	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation **COFRAC**

Hyperlien vers le certificat d'accréditation **<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf>**

II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ